



Imposition d'indemnités de licenciement et précisions

Par Visiteur

Bonjour

J'ai fait l'objet d'un licenciement suite à un psc de mon entreprise qui se trouve en redressement judiciaire j'ai reçu mon solde de tout compte + un document de l'administrateur judiciaire avec le montant imposable et non imposable étant au dessus du plafond ags, l'entreprise reste à me devoir une somme qui n'a pu être garantie par les ags

ce montant est donc au passif de la sté débitrice et en fonction des fonds disponibles sera réglé comme il n'y aura pas de fonds cette somme je ne la verrai jamais

par contre fiscalement est il possible de faire quelque chose ? car il n'est pas logique de payer des impôts sur le montant reçu

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai reçu mon solde de tout compte + un document de l'administrateur judiciaire avec le montant imposable et non imposable étant au dessus du plafond ags, l'entreprise reste à me devoir une somme qui n'a pu être garantie par les ags

ce montant est donc au passif de la sté débitrice et en fonction des fonds disponibles sera réglé comme il n'y aura pas de fonds cette somme je ne la verrai jamais

par contre fiscalement est il possible de faire quelque chose ? car il n'est pas logique de payer des impôts sur le montant reçu

Je comprends pas votre question.

En effet, il faut savoir qu'en matière de fiscalité de l'indemnité de licenciement, vous ne devez déclarer et payer des impôts que sur la part effectivement reçue. Il s'en suit que si l'entreprise ne peut pas vous payer l'intégralité de votre indemnité de licenciement, alors vous ne payez d'impôts que sur la part que vous avez eue, exclusion faite de la part jamais perçue.

Très cordialement.

Par Visiteur

Ok la créance se décompose

le plafond ags 70k?

dont 38k? d'indemnité licenciement non imposable et 32k? de congés, préavis imposable

+50k? de créance inscrite au passif de la société non imposable mais que je ne verrai jamais car plus de trésorerie
ma question est la suivante peut on passer les 32k? en non imposable ou récupérer un crédit d'impôt?

Par Visiteur

Chère madame,

dont 38k? d'indemnité licenciement non imposable et 32k? de congés, préavis imposable

+50k? de créance inscrite au passif de la société non imposable mais que je ne verrai jamais car plus de trésorerie
ma question est la suivante peut on passer les 32k? en non imposable ou récupérer un crédit d'impôt?

Quel crédit d'impôt, je comprends pas?

Très cordialement.